



36^{ème} course de côte régionale d'Etretat Bénouville

Dimanche 27 août 2017

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA COTE D'ALBATRE

Organise les 26 et 27 Aout 2017 sous le patronage des Villes d'Etretat et de Bénouville

Une compétition automobile régionale dénommée : 36^{ème} Course de Cote d'Etretat-Bénouville

Cette compétition compte pour :

**La COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2018 (Coef 1)
Le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE DE NORMANDIE 2017.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le numéro 45 en date du 27/06/2017, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 761 en date du 27/07/2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires	M. WICO Michel	Licence 1303 / 2204
Commissaires Sportifs du Collège	M. LEVAVASSEUR Francis	Licence 1318 / 5849
	M. CHAMPROBERT Sylvain	Licence 1308 / 18483
Commissaire Sportif	M. PATIN Jean-Pierre	Licence 1303 / 4183
Directeur de Course	M. CARTERON Michel	Licence 1308 / 8442
Directeur de Course Adjoint	M. DUMAS Jean-Pierre	Licence 1303 / 11888
Commissaire Technique Responsable B	M. SALENNE Jacques	Licence 1306 / 18219
Commissaire Technique Adjoint A	M. BALLENGHIEN Francis	Licence 1303 / 5641
Commissaire Technique Adjoint C	M. BOGEMANS Christophe	Licence 1308 / 44924
Commissaire Technique Adjoint C	M. BOGEMANS Yann	Licence 1308 / 44922
Commissaire Technique Adjoint C	M. GUILLEUX Patrick	Licence 1308 / 55340
Chargé des Commissaires de Route	M. DEUIL Sébastien	Licence 1308 / 113016
Chargé des Relations Concurrents	Mme. MAWDSLEY Myriam	Licence 1303 / 11115
	M. MAWDSLEY Joachim	Licence 1303 / 15063
Chronométrateur Arrivée et Classements	M. VOISIN Raphaël	Licence 1308 / 211834
Chronométrateur Départ	M. JEGOU Pascal	Licence 1308 / 3899
Chargé mise en place des Moyens	M. DUQUESNE Henri	Licence 1308 / 147386
Médecin Responsable	M. WADJA Alex	

Article 1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements le **Mardi 22 Août 2017** à minuit (Date du cachet de la poste faisant foi)
- Publication de la liste des engagés le **Jeudi 24 Août 2017**
- Vérifications administratives le **Samedi 26 Août 2017 de 14h00 à 18h15** et le **Dimanche 27 Août 2017 de 07h30 à 09h15** à Bénouville Ferme Léger
- Vérifications techniques le **Samedi 26 Août 2017 de 14h15 à 18h30** et le **Dimanche 27 Août 2017 de 07h30 à 09h30** à Bénouville Ferme Léger
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 27 Août 2017 à 09h50**
- Briefing des Commissaires le **Dimanche 27 Août 2017** à Bénouville Ferme Léger à **07h45**
- Essais non chronométrés le **Dimanche 27 Août 2017 de 08h30 à 09h45**
- Essais chronométrés le **Dimanche 27 Août 2017 de 09h45 à 11h00**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 27 Août 2017 à 11h20**

Course :

- première montée immédiatement après les essais chronométrés.
- seconde montée **immédiatement après la première**
- troisième montée immédiatement après la **seconde montée VHC.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le **Dimanche 27 Août 2017 à 18h00** à Bénouville Ferme Léger ou à Bénouville, salle de la Mairie suivant la météo

Réunions du collège des commissaires sportifs

Réunion 1 : le **Dimanche 27 Août 2017 à 08h30** à Bénouville ferme Léger
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Article 1.3p : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à Bénouville Ferme Léger le **Samedi 26 Août 2017 de 14h00 à 18h15** et le **Dimanche 27 Août 2017 de 07h30 à 09h15**

Les vérifications techniques auront lieu à Bénouville Ferme Léger le **Samedi 26 Août 2017 de 14h15 à 18h30** et le **Dimanche 27 Août 2017 de 07h30 à 09h30**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera faite après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 27 Août 2017 à 09h30**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage **APN Développement 76790 Les Loges** (taux horaire de la main d'œuvre 60 Euros TTC).

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la première réunion est prévue le **Dimanche 27 Août 2017 à 08h30**

Pesage des voitures : CD11 face à la ferme Léger

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RALLYGT Association 20 Impasse Major Howard 14600 HONFLEUR	Raphaël VOISIN Portable : 06-51-77-62-54 Fax : 09-89-03-24-34 E-mail : rallygt@rv14.fr
--	--

Jusqu'au **Mardi 22 Août 2017** à Minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 24H minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du **règlement standard des Courses de Côte**.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d'Etretat-Bénouville a le parcours suivant :

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD 11

Arrivée : CD11

Pente moyenne 2%

Longueur du parcours 1620 mètres

Modalités de retour au départ

File de départ : CD11

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 Minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve par décision du collège des commissaires sportifs

Parc d'arrivée : *Bénouville Ferme Leger*

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par série de voitures en descendant la route de la course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : CD11 avant la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Bénouville Ferme Léger et à droite du CD 11 dans le sens Etretat - Bénouville

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **09h30 le Samedi 26 Août 2017**

Les remorques devront être garées à Bénouville Ferme Léger

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : CD11 après l'arrivée à 400m devant l'entrée de la ferme Léger.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course à Bénouville ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)
- pendant les vérifications à Bénouville ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée à Bénouville Ferme Léger (Bungalow de la permanence centrale de la course)
- Tout au long de l'épreuve, des classements officiels seront également disponibles en Direct

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à Bénouville Ferme Léger le **Samedi 26 Août 2017 de 13h30 à 18h30** et le **Dimanche 27 Août 2017 de 07h00 à 19h30**

Téléphone permanence Henry DUQUESNE au **06.11.42.80.35**

Centre secours le plus proche : CHR du HAVRE Téléphone n° 02 32 73 32 32

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes (répartition) :

- 1 coupe sera attribuée à **chaque pilote classé et présent à la remise des prix**
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 27 Août 2017 à 18h00**. A Bénouville ferme Léger ou à la salle polyvalente de Bénouville suivant la météo

